

en général, je ne suis pas prêt à affirmer que les Etats-Unis n'ont pas négocié de bonne foi avec nous et avec les autres partenaires commerciaux au cours des Négociations de Tokyo. Il ressort de ceci, et de ce que j'ai déjà déclaré au sujet des concessions tarifaires et non tarifaires consenties par les Etats-Unis, que je refuse de croire, comme l'a laissé entendre l'ex-ambassadeur Grey, que les Etats-Unis n'ont pas, à la suite des NCM, abaissé leurs obstacles à l'importation. L'opinion exprimée en ce sens semble reposer sur le postulat selon lequel tout gain acquis éventuellement sur le marché américain serait voué à l'échec ou annulé par l'épuration et l'articulation de divers mécanismes juridiques et de réglementation complexes des Etats-Unis touchant la concurrence à l'importation. Sans vouloir engager un long débat à ce sujet, je voudrais vous faire part des observations suivantes:

1. Tous les principaux pays industrialisés qui ont participé aux NCM, y compris le Canada, étaient d'avis que la contrepartie de la mesure de libération du commerce dont il fallait convenir lors des négociations serait un accord portant sur un ensemble de règlements plus clairs et plus articulés pour traiter des importations déloyales et préjudiciables.
2. Les dispositions des nouveaux accords non tarifaires portant sur la prise de mesures défensives contre les importations faisant l'objet de dumping ou subventionnées ont reçu, à Genève, l'approbation de tous les pays industrialisés participants, dont le Canada.
3. On a craint que les Etats-Unis ne soient pas en mesure d'obtenir l'approbation du Congrès quant à ces accords. Mais, en réalité, le Congrès a agi positivement et donné force de loi aux obligations découlant des nouveaux accords. Le Canada prévoit tirer pleinement parti des dispositions de ces accords dans sa propre législation, comme cela a été le cas aux Etats-Unis.
4. Il ne serait pas étonnant que les producteurs américains touchés empêchent le recours au système américain de défense contre les importations préjudiciables. Les systèmes sont là pour fournir la protection nécessaire dans les cas légitimes, et il en sera ainsi au Canada également, au sein de la C.E.E. au Japon et ailleurs.